

Download Free Droit Constitutionnel Belge Fondements Et Institutions Preacutecis De La Faculteacute De Droit De Luniversiteacute Catholique

Yeah, reviewing a book **Droit Constitutionnel Belge Fondements Et Institutions Preacutecis De La Faculteacute De Droit De Luniversiteacute Catholique** could add your near connections listings. This is just one of the solutions for you to be successful. As understood, achievement does not recommend that you have fantastic points.

Comprehending as capably as settlement even more than additional will offer each success. adjacent to, the pronouncement as skillfully as sharpness of this Droit Constitutionnel Belge Fondements Et Institutions Preacutecis De La Faculteacute De Droit De Luniversiteacute Catholique can be taken as competently as picked to act.

6DA8B4 - KELLEY TANIYA

Le présent ouvrage tente de rassembler toutes les références juridiques sur lesquelles se sont fondées les relations Eglises et Etat dans l'histoire tumultueuse de la République démocratique du Congo. Il est une compilation de plusieurs textes de droit relatifs à la question religieuse depuis la Conférence géographique de Bruxelles du 12 septembre 1876 jusqu'à la Constitution de la Troisième République du 18 février 2006. Il s'agit de textes variés : des instruments juridiques internationaux, diverses conventions, correspondances diplomatiques, textes constitutionnels, législatifs, réglementaires ainsi que des éléments de la jurisprudence disponible. Ils proviennent d'archives, de diverses collections officielles et privées de la législation congolaise, de recueils de traités internationaux et de différentes revues spécialisées. Cet ouvrage révèle bien que le droit congolais des religions a produit une abondante littérature juridique fortement complexe dans l'histoire. Le foisonnement de genre dans la littérature juridique montre bien la variété et la richesse des sources du droit congolais des religions. Cette littérature juridique couvre plusieurs domaines du droit : droit international, droit public, droit privé, droit constitutionnel, droit pénal, droit administratif, droit social, droit fiscal...

Obok ukazania stanu gotowości poszczególnych państwowych systemów prawnych do sprostania wymogom zapobiegania i zwalczania pandemii walorem opracowania jest zestawienie ze sobą i porównanie krajowych rozwiązań legislacyjnych oraz praktyki ich implementacji w obliczu zadań służących zapobieganiu szerszenia się pandemii COVID-19 jak też w zakresie leczenia i izolowania osób zakażonych. Takie porównanie ma dwójaki walor: z jednej strony pozwala na zestawienie i skonfrontowanie efektywności przyjętych ram prawno-organizacyjnych zwalczania pandemii, z drugiej – ukazuje przez pryzmat przeprowadzonych porównań znaczenie i efektywność zastosowanych sposobów i środków implementacji uregulowań prawnych oraz medycznych (epidemiologicznych). Godna jest też skala (zakres terytorialny) objęty studiami składającymi się na poddane ocenie opracowanie. Swym zasięgiem studia te objęły dwadzieścia jeden Państw, w tym większość państw członkowskich Unii Europejskiej, Izrael, a ponadto Chińską Republikę Ludową (gdzie pandemia COVID-19 została wykryta najwcześniej i skąd rozpoczęła swój pochód przez cały glob), nadto – Kanadę, Meksyk, Federację Rosyjską, Białoruś i Ukrainę. W sensie terytorialnym studia objęły nieomal połowę zamieszkałej powierzchni globu ziemskiego. W sensie ustrojowym – państwa o wysoce zróżnicowanej wrażliwości na ochronę i przestrzeganie demokratycznych standardów ochrony praw jednostki, przy tym – stosujące dość zróżnicowane „terapię” zapobiegania pandemii (by wspomnieć o oryginalności szwedzkich działań anty-pandemicznych). Istotnym walorem opracowania jest sięgnięcie po autorów z różnych ośrodków naukowych, z reguły posługujących się roboczo językami urzędowymi państw poddanych analizie, co pozwoliło na szerokie i kompetentne wykorzystanie oryginalnych regulacji prawnych i orzecznictwa sądowego (sadowo-administracyjnego) i konstytucyjnego wprost w oryginalne, przy braku dostępności tłumaczeń na języki „kongresowe” lub język polski. Konsoliduje to atrybut oryginalności i źródłowego oparcia opracowania, niemającego – przeważnie – ani polskich, ani obcojęzycznych pierwowzorów. Z recenzji prof. dr. hab. Marianna Grzybowskięgo

À l'heure où le paysage institutionnel belge semble de plus en plus flou, le présent recueil de textes se veut une première clé de lecture. En regroupant les principaux actes législatifs à l'origine de notre structure fédérale, il permet à tout lecteur de retrouver les fondements de notre système. Outre les dispositions incontournables de droit constitutionnel, telles que la Constitution, les lois de réformes institutionnelles, le code électoral, s'y retrouvent également les textes relatifs aux communautés et aux régions, aux provinces, aux communes, ainsi qu'au Conseil d'État et à la Cour constitutionnelle. Ces textes de base en matière constitutionnelle sont coordonnés et mis à jour au regard des dispositions publiées au Moniteur belge jusqu'au 1er septembre 2012. Avec ce recueil, la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs, les subtilités relatives aux groupes linguistiques, les fonctions du Roi, de la Chambre, du Sénat, du Gouvernement, et des différentes entités fédérées ainsi que toutes les particularités de notre pays, n'auront plus de secret pour le lecteur.

Common European Legal Thinking emanates from the existence of a shared European legal culture as especially reflected in the existence of a common European constitutional law. It denotes a

body of individual constitutional principles – written and unwritten – that represent the common heritage of the constitutions of the Member States. Taking into account the two major European organisations, the Council of Europe and especially the European Union, the essays of this Festschrift discuss a range of constitutional principles, including the rule of law, democracy, and the exercise of political power in a multilevel system which recognises fundamental rights as directly applicable and supreme law. Other essays examine the value of pluralism, the commitment of private organisations to uphold public values, principles or rules, and the objectives and methods of a transnational science of administrative law. These articles highlight the fact that the *Ius Publicum Europaeum* Commune is “politically” in the making, which can often be seen in the shape of general legal principles. The publication recognises the role of Albrecht Weber as a forerunner of Common European Legal Thinking.

En Europe, la plupart des États ont aménagé un contrôle de la constitutionnalité des normes législatives, de telle sorte que la justice constitutionnelle est devenue progressivement un élément majeur du patrimoine constitutionnel européen. La Belgique n'a pas échappé à ce mouvement vers le modèle de l'État constitutionnel de droit. Depuis 1985, la Cour constitutionnelle veille au respect de la Constitution par le législateur fédéral et par les législateurs fédérés. Elle a ainsi contribué à la diffusion du droit constitutionnel dans tous les recoins de l'ordre juridique. Aujourd'hui, la justice constitutionnelle interpelle toutes les disciplines juridiques. L'ouvrage a pour objet central la Cour constitutionnelle de Belgique. Il entend cependant contextualiser l'étude de cette dernière, spécialement par des approches comparative, historique et théorique. Par ailleurs, le contrôle de constitutionnalité exercé par les juges constitutionnels est mis en rapport avec d'autres contrôles juridictionnels, qu'ils soient de constitutionnalité ou qu'ils se situent dans l'orbite internationale (Cour européenne des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne...). L'ouvrage est divisé en sept titres : • Les contextes de la justice constitutionnelle • Les missions de la justice constitutionnelle • Les acteurs de la justice constitutionnelle • Les actes de la justice constitutionnelle • Les phases de la justice constitutionnelle • Les prolongements de la justice constitutionnelle • La légitimité de la justice constitutionnelle

La République démocratique du Congo est unanimement présentée comme un État de tradition moniste avec primauté du droit international. Cependant, aux termes d'une analyse critique, tant du point de vue de la théorie que de la pratique, l'auteur offre une nouvelle approche qui accrédite mieux la thèse dualiste. La primauté du droit international, en droit congolais, n'est nullement constitutive d'un rapport hiérarchique, mais se traduit par une préférence, pas absolue, de la norme internationale au détriment de la norme interne. Cette approche dualiste s'étend également au droit dérivé des organisations internationales. Au moment où le juge congolais “s'internationalise”, notamment par le biais de l'application du statut de Rome de la Cour pénale internationale, et au regard de l'entrée en vigueur, en droit congolais, du droit découlant de l'OHADA, une étude approfondie sur les rapports entre le droit international et le droit congolais s'avère indispensable. En plus de la réussite de sa lecture réaliste des normes constitutionnelles de la RDC en matière de traités et d'actes normatifs des organisations internationales, l'ouvrage de Joseph Kazadi Mpiana s'avère un apport de poids pour la jurisprudence congolaise dans l'application du droit international.

This open access book can be downloaded from link.springer.com Legal studies and consequently legal history focus on constitutional documents, believing in a nominalist autonomy of constitutional semantics. Reconsidering Constitutional Formation in the late 18th and 19th century, kept historic constitutions from being simply log-books for political experts through a functional approach to the interdependencies between constitution and public discourse. Sovereignty had to be ‘believed’ by the subjects and the political élites. Such a communicative orientation of constitutional processes became palpable in the ‘religious’ affinities of the constitutional preambles. They were held as ‘creeds’ of a new order, not only due to their occasional recourse to divine authority, but rather due to the claim for eternal validity contexts of constitutional guarantees. The communication dependency of constitutions was of less concern in terms of the preamble than the constituents’ big worries about government organisation. Their indecisiveness between monarchical and popular sovereignty was established through the discrediting of the Republic in the Jacobean reign of terror and the ‘renaissance’ of the monarchy in the military resistance against the French revolutionary and later Napoleonic cam-

paigns. The constitutional formation as a legal act of constituting could therefore defend the monarchy from the threat of the people (Albertine Statute 1848), could be a legal decision of a national constituent assembly (Belgian Constitution 1831), could borrow from the old liberties (Polish May Constitution 1791) or try to remain in between by referring to the Nation as sovereign (French September Constitution 1791, Cádiz Constitution 1812). Common to all contexts is the use of national sovereignty as a legal starting point. The consequent differentiation between constituent and constituted power manages to justify the self-commitment of political power in legal terms. National sovereignty is the synonym for the juridification of sovereignty by means of the constitution. The novelty of the constitutions of the late 18th and 19th century is the normativity, the positivity of the constitutional law as one unified law, to be the measure for the legality of all other law. Therefore ReConFort will continue with the precedence of constitution. (www.reconfort.eu)

Der Ausnahmezustand ist das schillerndste Institut der Rechtsordnung. Es soll dem Staat in existenziellen Ausnahmelagen mithilfe flexiblen Rechts den Weg zurück in die Normalität ermöglichen, gleichzeitig staatlichem Handeln noch in der Krise Grenzen setzen. Diese paradoxe Struktur macht den Ausnahmezustand missbrauchsanfällig. Das "Ausnahmeverfassungsrecht" des Grundgesetzes versucht einen Ausweg zu finden, der freilich nur vor dem Hintergrund der deutschen und französischen Verfassungs- und Ideengeschichte zu verstehen ist. Doch gelingt die grundgesetzliche Gratwanderung? Anna-Bettina Kaiser analysiert die Stärken und Schwächen der ausnahmeverfassungsrechtlichen Strukturen des Grundgesetzes. Dabei erweist sich der Umgang mit den Grundrechten im Ausnahmezustand als entscheidend.

À l'heure où le paysage institutionnel belge semble de plus en plus flou, le présent recueil de textes se veut une première clé de lecture. En regroupant les principaux actes législatifs à l'origine de notre structure fédérale, il permet à tout lecteur de retrouver les fondements de notre système. Outre les dispositions incontournables de droit constitutionnel, telles que la Constitution, les lois de réformes institutionnelles, le code électoral, s'y retrouvent également les textes relatifs aux communautés et aux régions, aux provinces, aux communes, ainsi qu'au Conseil d'État et à la Cour constitutionnelle. Ces textes de base en matière constitutionnelle sont coordonnés et mis à jour au regard des dispositions publiées au Moniteur belge jusqu'au 1er septembre 2021. Avec ce recueil, la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs, les subtilités relatives aux groupes linguistiques, les fonctions du Roi, de la Chambre, du Sénat, du Gouvernement, et des différentes entités fédérées ainsi que toutes les particularités de notre pays, n'auront plus de secret pour le lecteur.

Pour qu'une loi soit « légitime » et oblige ses destinataires, elle doit être compatible avec les normes du droit international et les normes constitutionnelles qui émanent de deux sources juridiques différentes, interagissent de manière complexe, et forment, dans leur ensemble, le « droit supérieur ». Or comment garantir la compatibilité de la loi avec ces normes supérieures alors que celles-ci proviennent de différents textes hétérogènes et, parfois, contradictoires ? Au Luxembourg, deux mécanismes distincts de contrôle juridictionnel visent à assurer leur respect : le contrôle de conventionnalité et le contrôle de constitutionnalité. L'aménagement et l'articulation de ces deux mécanismes, séparés l'un de l'autre sur le plan organisationnel, procédural et substantiel, sont au centre de vives discussions. En effet, cet agencement peut créer de l'insécurité juridique. De surcroît, l'on ne peut que constater que les acteurs luxembourgeois hésitent à reconnaître à la Constitution une protection similaire qu'au droit international. Les restrictions apportées au contrôle de constitutionnalité résultent d'une volonté manifeste de préserver la prééminence du pouvoir législatif à l'égard de la Constitution et d'une autolimitation peu justifiée du juge constitutionnel. L'ouvrage, qui présente la première analyse fouillée en cette matière, propose un regard critique sur de nombreux présumés en droit luxembourgeois, qui sont généralement admis quoique leur fondement juridique soit, paradoxalement, laissé dans l'ombre. Au vu d'une interpénétration accélérée et intensifiée du droit international et du droit constitutionnel interne, l'ouvrage permet une perspective nouvelle et originale dans le débat doctrinal en Europe.

While their use and significance have increased in recent decades, constitutional preambles have received only scant attention in academic literature. This presents a uniquely quantitative and qualitative analysis of all the preambles currently in force around the world and addresses fascinating questions concerning

their occurrence, content, style, function and legal status. Studying preambles not only helps us understand the phenomenon itself, but also teaches us more about constitutions and the constitutional systems in which they are situated.

Cases such as the Maastricht ruling by the German Federal Constitutional Court or the 'Crotty; decision by the Irish Supreme Court have gone down in the history of European integration as outstanding examples of intervention by judicial actors in important political processes. In this book, Dr. Castillo Ortiz makes for the first time a comprehensive analysis of all such rulings by national higher courts on European Union treaties issued during their processes of ratification. Using an interdisciplinary Law and Politics approach and a sophisticated methodological strategy, the book describes the political dynamics underlying some of the most relevant judicial episodes in the process of European Integration during the last decades: litigation strategies by Europhile and Eurosceptic actors, relations between the judiciary and the other branches of government, and clashes of power between national courts and the European Court of Justice of the European Union. By offering empirical evidence and by relying on scientific rigor, the book seeks to provide both experts and the general public an accessible account of one of the most salient but least studied aspects of current European law and politics.

Is the Prefect an exception, surviving only in France and some countries influenced by Napoleon? No! This book tells the varied stories of the resilience, in most European States and under different names, of the prefectural institution. It is the first comparative book in English studying these territorial administrators who have a go-between role in centre-periphery relations and a nodal role in territorial governance. Gathering a multidisciplinary team of scholars under the auspices of the European Group for Public Administration, this volume offers a fine-grained analysis of 17 national cases, examines cross-country data, and proposes a theoretical frame made of a Weberian ideal-type with three variants, to better comprehend and explain the permanence and changes of the prefectural figure.

Au cours des trois dernières années, plusieurs révisions de la Constitution ont permis l'extension des compétences du Conseil d'État. C'est ainsi que, par l'effet combiné des nouveaux articles 144, alinéa 2, de la Constitution et 11bis des lois coordonnées du 12 juillet 1973, il peut à présent connaître des demandes « d'indemnité réparatrice » pour les dommages causés par les actes dont il a constaté l'illégalité. La compétence du juge ordinaire reste cependant ouverte. Mais electa una via... La question du choix du juge se pose donc une nouvelle fois dans le contentieux administratif belge. Ici sous l'angle de l'opportunité. Cette question continue aussi de se poser dans sa formulation plus classique : jusqu'où s'étend la compétence du Conseil d'État, quand cesse-t-il d'être compétent pour connaître des demandes d'annulation des actes administratifs portées devant lui ? La loi du 20 janvier 2014 a modifié sous bien des aspects la compétence du Conseil d'État. Notons la réforme du référé administratif, la reconnaissance du contrôle de l'intérêt au moyen, l'indemnité de procédure ou l'allègement de la preuve du mandat ad litem de l'avocat ainsi que le perfectionnement ou l'introduction d'instruments destinés à étendre les moyens d'action du Conseil d'État et à sortir de la logique binaire annulation/rejet. Plusieurs aspects de cette réforme ont déjà été soumis au contrôle de la Cour constitutionnelle, tandis que la jurisprudence commence à se développer. Enfin, le moyen pris de la violation de la loi du 29 juillet 1991 semble empiriquement le plus fréquent dans les requêtes. La motivation formelle des actes administratifs constitue un tel enjeu de droit matériel et contentieux qu'elle devait une nouvelle fois retenir l'attention. Un ouvrage de la CUP consacré à ces sujets s'imposait.

Comparative Constitutional Studies takes a rich area of research and teaching and makes it attractive for the classroom setting and beyond. Every constitution has an interesting story to tell, and for this book Günter Frankenberg has selected vibrant examples that encourage readers to practice realism, demonstrate critical spirit and examine the dark side of framers' reports and normative theories.

Le présent ouvrage reprend les actes du colloque organisé par le Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles au Parlement fédéral les 25 et 26 avril 2013. Le Centre, dans la lignée de ses travaux antérieurs, a eu pour ambition de fournir une analyse « à chaud » des chapitres essentiels de l'accord du 11 octobre 2011 pour une sixième réforme de l'État, et des premiers textes qui en ont concrétisé les termes. Une question générale a servi de fil rouge : la sixième réforme de l'État en chantier constitue-t-elle le véritable tournant historique évoqué par celles et ceux qui l'ont négociée, ou ne s'agit-il que d'un soubresaut ordinaire dans l'évolution ou la dégradation institutionnelle de l'État fédéral belge ? Quatre interrogations supplémentaires ont orienté les réflexions. Premièrement, le volet institutionnel de la sixième réforme de l'État consacre-t-il l'existence d'une maison fédérale rénovée et saine ? Deuxièmement, une révolution copernicienne est-elle amorcée s'agissant du système de financement ? Troisièmement, la sixième réforme de l'État offre-t-elle plus de cohérence, pour un meilleur service aux citoyens ? Enfin, quatrièmement, la Belgique appartient-elle à l'avenir ou au passé ? Le colloque fut

également l'occasion de rendre hommage à quatre professeurs – Philippe Lauvaux, Philippe Quertainmont, Michel Leroy et Rusen Ergec – qui, pendant toute leur carrière à l'Université Libre de Bruxelles, y ont perpétué la présence du droit public et cultivé l'esprit critique qui a animé ces deux journées. L'édition des actes de ce colloque est une manière d'en garder le souvenir.

Après la plus longue crise de l'histoire politique de la Belgique, la sixième réforme de l'État (2012-2014) a nécessité la révision de pas moins de quarante-sept dispositions constitutionnelles et l'adoption de très nombreuses lois spéciales, lois ordinaires et conventions de coopération entre l'État fédéral, ses Communautés et ses Régions. Le présent ouvrage entend prendre la mesure des changements que cette réforme apporte au droit constitutionnel d'un État certes frappé de plein fouet par des revendications indépendantistes, mais confronté dans le même temps à l'europanisation de son système juridique, à l'internationalisation des droits fondamentaux et à l'universalisation des préoccupations économiques, écologiques et sécuritaires. Inscrit dans la perspective du droit positif et de la théorie juridique, ce livre se caractérise notamment par une conception originale des fondements du droit constitutionnel, par la formulation d'une théorie générale des droits et libertés en droit belge, par l'inclusion des données des droits international et européen dans le cadre constitutionnel et par le réexamen des rapports entre la Constitution et le droit de l'Union européenne. Premier précis de droit constitutionnel belge en langue française intégrant l'ensemble des modifications résultant de la nouvelle réforme de l'État, il tient compte des derniers développements de l'actualité législative et jurisprudentielle. Il est conçu pour répondre aux besoins des étudiants et des praticiens du droit constitutionnel, mais aussi de tous ceux que le droit public et, plus fondamentalement, l'assise juridique de l'État et de son pouvoir intéressent.

In today's world, the issue of Cyprus is notable for all the wrong reasons: because of the duration of the divisions in Cyprus itself between Greek-Cypriots and Turkish-Cypriots (formalized since 1983 by a disputed international border across the island); because of the involvement of Greece and Turkey, for which the "hyphenated" Cypriot communities form proxy battalions; and because of the failure of the United Nations' longstanding efforts to resolve the conflict. Much of the discussion in the book revolves around the difficulty of producing viable constitutional and civic arrangements in an.

Aquest llibre constitueix el primer estudi monogràfic sobre la transparència i la rendició de comptes de la cooperació intergovernamental en l'Estat autònomic i més enllà del mateix, ja que també s'aborden altres països políticament descentralitzats del nostre entorn.

Derived from the renowned multi-volume International Encyclopedia of Laws, this very useful analysis of constitutional law in Belgium provides essential information on the country's sources of constitutional law, its form of government, and its administrative structure. Lawyers who handle transnational matters will appreciate the clarifications of particular terminology and its application. Throughout the book, the treatment emphasizes the specific points at which constitutional law affects the interpretation of legal rules and procedure. Thorough coverage by a local expert fully describes the political system, the historical background, the role of treaties, legislation, jurisprudence, and administrative regulations. The discussion of the form and structure of government outlines its legal status, the jurisdiction and workings of the central state organs, the subdivisions of the state, its decentralized authorities, and concepts of citizenship. Special issues include the legal position of aliens, foreign relations, taxing and spending powers, emergency laws, the power of the military, and the constitutional relationship between church and state. Details are presented in such a way that readers who are unfamiliar with specific terms and concepts in varying contexts will fully grasp their meaning and significance. Its succinct yet scholarly nature, as well as the practical quality of the information it provides, make this book a valuable time-saving tool for both practising and academic jurists. Lawyers representing parties with interests in Belgium will welcome this guide, and academics and researchers will appreciate its value in the study of comparative constitutional law.

Cet ouvrage est consacré à l'examen de questions touchant à la pénétration du droit international et européen des droits de l'homme dans l'ordre juridique belge et au statut « formel » que le juge national entend lui reconnaître. Ces questions, regroupées par thèmes et sous-thèmes, sont pour certaines d'entre elles très classiques. Elles tiennent notamment : • à l'effet direct reconnu, ou non, à tel ou tel instrument de protection des droits de l'homme ; • au rang qui est le sien dans la hiérarchie des normes et à la qualité d'« ordre public » qui lui est éventuellement associée ; • ou encore aux perspectives qu'offre le droit de la responsabilité civile aux victimes d'un manquement à ses prescriptions. D'autres questions sont plus neuves : elles concernent par exemple le partage délicat des responsabilités juridictionnelles dans la mission de protection du droit international et européen des droits de l'homme face à la loi, mais aussi l'accueil réservé par nos juridictions à la soft law et à la soft jurisprudence, sans cesse plus abondantes, que charrie ce corpus juris. Les thèmes et sous-thèmes ainsi répertoriés sont analysés sous la forme de substantiels commentaires de « Grands Arrêts » jugés emblématiques, is-

sus essentiellement de la Cour de cassation, du Conseil d'État ou de la Cour constitutionnelle. Là où les questions étudiées le justifient, la sélection opérée s'autorise des détours par Luxembourg, Strasbourg, et même La Haye. Par ailleurs, les « observations » dont chacune des décisions reproduites fait l'objet, consacrent l'attention qu'ils méritent aux avis de la Section de législation du Conseil d'État. L'ouvrage s'adresse à celles et ceux qui, au barreau, dans la magistrature ou à l'université, entendent ouvrir leur horizon et/ou approfondir leurs connaissances sur le droit international et européen des droits de l'homme.

ÖA fascinating collection of essays commenting on and developing Frankenberg's IKEA theory of legal transfer. With valuable theoretical analyses, comparative studies, attention to gender issues, post-colonial contexts, imposed law and legal history, this book is essential reading for anyone thinking about the circulation of legal models especially, but not only, in the area of constitutional law. Ö David Nelken, University of Cardiff, UK Ö Frankenberg's work gives a new insight of what comparative law can be in the context of globalization, representing an outstanding achievement. His theory of Ötransfer Ö supersedes the metaphors of mainstream scholarship, displaying that constitutions are not mere Öcommodities Ö or items to be assembled. The real matter is rather, which Ömeanings Ö are generated through transfer. In this way, beyond any usual flat version, we may perceive that any Öconstitutional relocation Ö exhibits a reappraisal of the whole world we live in. Ö Pier Giuseppe Monateri, University of Turin, Italy Constitutional orders and legal regimes are established and changed through the importing and exporting of ideas and ideologies, norms, institutions and arguments. The contributions in this book discuss this assumption and address theoretical questions, methodological problems and political projects connected with the transfer of constitutions and law. Some of the chapters focus on the pathways, risks and side-effects of legal-constitutional transfers in specific situations, such as postcolonial societies and occupied territories. Others follow law beyond the official arenas into systems of legal pluralism, while others analyze how experimentalism generates hybrid constitutional orders. This interdisciplinary, multi-jurisdictional study will appeal to researchers, academics and advanced students in the fields of comparative constitutional law, comparative law and legal theory.

À l'heure où le paysage institutionnel belge semble de plus en plus flou, le présent recueil de textes se veut une première clé de lecture. En regroupant les principaux actes législatifs à l'origine de notre structure fédérale, il permet à tout lecteur de retrouver les fondements de notre système. Outre les dispositions incontournables de droit constitutionnel, telles que la Constitution, les lois de réformes institutionnelles, le code électoral, s'y retrouvent également les textes relatifs aux communautés et aux régions, aux provinces, aux communes, ainsi qu'au Conseil d'État et à la Cour constitutionnelle. Ces textes de base en matière constitutionnelle sont coordonnés et mis à jour au regard des dispositions publiées au Moniteur belge jusqu'au 1er septembre 2020. Avec ce recueil, la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs, les subtilités relatives aux groupes linguistiques, les fonctions du Roi, de la Chambre, du Sénat, du Gouvernement, et des différentes entités fédérées ainsi que toutes les particularités de notre pays, n'auront plus de secret pour le lecteur.

Les quatre années écoulées depuis la parution de la troisième édition ont été marquées par le Brexit et la lutte contre la Covid-19. Elles ont apporté en droit constitutionnel leur lot de réformes législatives, d'évolutions jurisprudentielles, d'avis consultatifs, d'apports doctrinaux et même l'insertion de trois nouvelles dispositions dans la Constitution. Un profond remaniement du précis s'imposait. Ce fut l'occasion de reprendre l'étude de certains thèmes comme l'utilité d'un préambule constitutionnel, le partage des compétences (notamment en période d'urgence épidémique), la neutralité de l'autorité publique et l'action des organismes belges de protection des droits fondamentaux. D'autres sujets ont retenu l'attention, comme la distinction entre la souveraineté nationale et la souveraineté populaire dans un pays dont la loi fondamentale assimile le peuple à la nation ; le statut des ± conventions de la Constitution ?, généralement réputées coutumes constitutionnelles parce qu'elles sont obligatoires dans le milieu politique autant que le seraient de vraies règles de droit ; ou encore les pratiques de démocratie ± délibérative ?, apparues en Communauté germanophone d'abord, dans les Régions wallonne et bruxelloise ensuite. Inscrit dans la perspective du droit positif et de la théorie juridique, ce précis est conçu pour répondre aux besoins des étudiants et des praticiens du droit constitutionnel belge, mais aussi de tous ceux qu'intéressent le fonctionnement des institutions publiques et, plus fondamentalement, l'assise de l'État et de son pouvoir.

Le monarque et les membres de la famille régnante ont-ils le droit de vote, actif et passif ? Font-ils partie du « peuple » ? Font-ils partie du « peuple » ? Ce livre est la première monographie de science juridique en Europe à creuser ce sujet, d'habitude délaissé. Sous cette question anodine se cache, pourtant, une clé essentielle pour cerner la nature de la monarchie constitutionnelle et son processus de démocratisation. Le monarque est-il toujours un « être à part », séparé du peuple – au Japon, d'antan, le tennō

était considéré comme un dieu vivant -, ou est-il un « citoyen », ainsi que l'a revendiqué en 2004 Henri de Nassau, grand-duc de Luxembourg ? Du cas luxembourgeois, qui, sur ce sujet, est particulièrement intéressant, ce livre propose une étude serrée grâce à l'exhumation des listes électorales (1841-2013) et à l'élucidation de leurs fondements juridiques. Est mise à jour ainsi une rupture opérée en 1945 dont il convient de souligner à la fois l'aspect moderne (voire précurseur) et incomplet (et partant inconstitutionnel). Au-delà du cas luxembourgeois, le livre restitue la problématique dans son contexte général, théorique, historique et de droit comparé. De cette vaste fresque, portant sur plus de deux siècles et une dizaine de pays, ressort de nos jours surtout un modèle : celui du « citoyen monarque ». Ce modèle éclaire une nouvelle réalité de la monarchie : non pas celle, en déclin, des pouvoirs du chef d'Etat, mais celle, en pleine ascension, de la personnalité de l'individu qui se trouve « derrière » l'organe, et qui, par un retournement historique spectaculaire, réclame d'être d'abord un être humain doté des droits de l'homme et un citoyen doté des droits politiques. Ce livre est la première monographie de science juridique en Europe à creuser ce sujet, d'habitude délaissé. Sous cette question anodine se cache, pourtant, une clé essentielle pour cerner la nature de la monarchie constitutionnelle et son processus de démocratisation. Le monarque est-il toujours un « être à part », séparé du peuple - au Japon, d'antan, le tennô était considéré comme un dieu vivant -, ou est-il un « citoyen », ainsi que l'a revendiqué en 2004 Henri de Nassau, grand-duc de Luxembourg ? Du cas luxembourgeois, qui, sur ce sujet, est particulièrement intéressant, ce livre propose une étude serrée grâce à l'exhumation des listes électorales (1841-2013) et à l'élucidation de leurs fondements juridiques. Est mise à jour ainsi une rupture opérée en 1945 dont il convient de souligner à la fois l'aspect moderne (voire précurseur) et incomplet (et partant inconstitutionnel). Au-delà du cas luxembourgeois, le livre restitue la problématique dans son contexte général, théorique, historique et de droit comparé. De cette vaste fresque, portant sur plus de deux siècles

et une dizaine de pays, ressort de nos jours surtout un modèle : celui du « citoyen monarque ». Ce modèle éclaire une nouvelle réalité de la monarchie : non pas celle, en déclin, des pouvoirs du chef d'Etat, mais celle, en pleine ascension, de la personnalité de l'individu qui se trouve « derrière » l'organe, et qui, par un retournement historique spectaculaire, réclame d'être d'abord un être humain doté des droits de l'homme et un citoyen doté des droits politiques.

This book is the result of a 4-year research project conducted at the Faculty of Law of the University of Luxembourg. It explores the legal value and enforceability of tax circulars and tax rulings in Luxembourg domestic law in light of the principle of legitimate expectations and related principles. After studying the historical roots of both interpretative acts, this research questions the level of protection taxpayers enjoy when relying on circulars and tax rulings and contains a review of decades of administrative case-law to assess the judicial discourse on taxpayers' rights to certainty. This book further investigates the case of circulars and tax rulings that contain interpretations of tax laws that are contrary to the law (*contra legem*) and builds upon the existing normative framework to introduce proposals addressing issues of uncertainty and inequality taxpayers are likely to suffer when relying on such interpretative acts. Prix Pierre Pescatore de la Faculté de Droit de Luxembourg (École doctorale de droit).

Il n'est pas possible de comprendre la Belgique d'aujourd'hui sans prendre en compte sa dimension fédérale. Entre crises politiques, réformes de l'Etat et multiplication des niveaux de pouvoir, la manière de gouverner en Belgique a radicalement changé au cours des 50 dernières années. Dans cet ouvrage, alors que la Belgique vient de traverser l'une de ses plus longues crises politiques, seize chercheurs venant de huit universités belges s'attachent à évaluer le fédéralisme et ses défis.

Il y a presque vingt ans que je dispense le cours de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles.

C'est une expérience passionnante, mais c'est aussi une ambition. En effet, un tel cours s'enracine dans la vie politique. Il en constitue le décor et l'explication. Or nombre d'étudiants manifestent à l'égard de la vie de la Cité une indifférence préoccupante. Le devoir d'un professeur de droit constitutionnel est donc tout à la fois de leur enseigner des données purement techniques et juridiques, mais aussi de les amener, par la compréhension du régime politique de l'Etat dans lequel ils vivent, à être des citoyens à part entière. Pour atteindre cet objectif, il faut, sans jamais faire de concession à la rigueur de l'exposé, traquer l'attention des étudiants, provoquer des déclics d'intérêt et, en un mot comme en cent, essayer de leur faire aimer une matière que beaucoup trouvent, dès l'abord, rébarbative. Telle est la raison pour laquelle j'ai décidé de repenser l'instrument pédagogique mis à leur disposition. Après trois éditions successives, mon Précis de droit constitutionnel n'était plus guère adapté à un enseignement, caractérisé notamment par une réduction des heures de cours dispensées *ex cathedra*. Il m'a donc paru indispensable d'user de son matériau, en l'actualisant et en l'allégeant, dans le cadre d'un nouvel ouvrage. Celui-ci comprend trente leçons qui visitent l'essentiel du droit constitutionnel belge avec deux fils conducteurs exprimés sous forme de questions : comment un Etat unitaire a pu se transformer en Etat fédéral et comment le pouvoir arrête-t-il le pouvoir ? Le présent ouvrage a évidemment une vocation doctrinale, mais c'est avant tout un instrument pédagogique. Telle est la raison pour laquelle, dans sa présentation formelle, il est mis l'accent, en gras, sur les clefs essentielles dont doit disposer celui qui appréhende le droit constitutionnel : l'indication des articles de la Constitution, les « mots musique » du droit constitutionnel qui doivent devenir familier à chaque étudiant et un certain nombre de temps forts de l'exposé ou du raisonnement. J'espère, en ce faisant, rendre la tâche de mes étudiants plus aisée en sachant néanmoins qu'eux seuls par leur curiosité, leur envie d'apprendre et leur regard critique donneront un sens à mon projet.